



FORMULAIRE D'INSCRIPTION aux transports scolaires 2016-2017

Imprimé à faire viser par l'établissement scolaire d'accueil et à déposer **avant le 13 juillet 2016** à la mairie de résidence pour visa, accompagné d'un chèque de 80 € à l'ordre du Trésor Public (la mairie se charge d'adresser le formulaire à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet).



PHOTO
Joindre une photo

ÉLÈVE

Veillez compléter

Nom :
Prénom : Date de naissance : / /
Sexe : F M Mail :
Adresse :
Code postal : Commune :

REPRÉSENTANT LÉGAL (Père, Mère, Tuteur, Famille d'accueil)

Veillez compléter

M Mme Mail :
Nom : Tél. :
Prénom : Port. :
Adresse :
Code postal : Commune :
 Autorise l'utilisation du n° de portable pour l'envoi de sms

SCOLARITÉ PRÉVUE POUR 2016-2017

Veillez compléter

Établissement : Classe :
Commune : Qualité : Demi-pensionnaire Interne

Vous devez impérativement compléter ce cadre si votre enfant est au collège ou au lycée

Diplôme préparé :
LV1 : LV2 : LV3 :
Option / Détermination :
Section sportive reconnue par l'Éducation Nationale :

Scolarité 2015-2016

Établissement :
Classe :
Commune :
N° de carte de transports scolaires :

Réservé à l'administration
Ne rien inscrire

Date d'enregistrement :

..... / /

Dossier retourné :

Le : / /

Motif : / /

Dossier validé :

Le : / /

Motif : / /

Mode de paiement :

- Chèque
- Espèces
-

VISA :

TRANSPORT PAR AUTOCAR

Ordre	Point de montée	Point de descente	Itinéraire

VISA DU MAIRE

qui atteste la résidence de l'élève

VISA DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

qui atteste du régime de l'élève et de la classe fréquentée par ce dernier

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur des transports scolaires Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Je m'engage, **si mon enfant est en maternelle**, à le récupérer au retour du service ou à le faire prendre en charge par la personne désignée ci-après :

Nom :
Prénom : Tél. :

Signature du représentant légal

Tout retard dans la constitution de votre dossier entraînera le paiement des différents déplacements jusqu'à la réception du titre définitif.